

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 12 février 2024

Délibération N°9 du 12 février 2024

Date de convocation      **Etaients présents : (18)**  
06.02.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint,  
Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Gripon,  
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle  
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 22

**Etaients Excusés : (5)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre,  
Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy  
Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant  
donné délégation à Michel Ménager.

-----  
Secrétaire de séance : Julien Ménard  
-----

**Installation d'un défibrillateur à l'école maternelle  
Demande de subvention**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Patrick Jouen, Conseiller Municipal délégué

expose que la loi impose aux propriétaires de certains établissements recevant du public la mise en place de défibrillateurs selon un calendrier fixé par le décret du 19 Décembre 2018.

La mise en place de défibrillateurs automatisés externes s'impose dans les Etablissements Recevant du Public de 4<sup>ème</sup> catégorie.

Un devis a été établi, le 14 Décembre 2023, par l'entreprise FRANCE DAE pour la fourniture d'un pack Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) destiné à équiper l'Ecole maternelle. Le montant de la dépense s'élève à 1 249 € Hors Taxes.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ de faire l'acquisition en 2024 d'un défibrillateur pour équiper l'Ecole maternelle
- ✓ de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine Maritime

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/24



ID : 076-217600261-20240212-D9\_120224-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Signé par : MARYLINE FOURNIER  
Date : 15/02/2024  
Qualité : MAIRE

